

Service de soutien à domicile (SAD)

OFFRE DE SERVICE

Le soutien à domicile (SAD) s'adresse à tout usager, peu importe son âge, ayant une incapacité temporaire ou persistante, dont la nature peut être physique, psychique ou psychosociale, et qui doit recevoir à son domicile, ou dans d'autres milieux de vie, une partie ou la totalité des services que son état requiert. Le SAD s'adresse également aux proches de cet usager en s'assurant l'accessibilité aux services de répit, gardiennage, présence-surveillance et dépannage.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Critères d'admissibilité

Les services de SAD peuvent être offerts à un usager habitant sur le territoire du CISSS de la Côte-Nord ou à ses proches lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- Le besoin de services de soutien à domicile est déterminé à la suite de l'évaluation d'un professionnel du SAD, qui démontre les besoins de l'utilisateur et/ou proche aidant. Ces services doivent permettre à l'utilisateur de demeurer dans son domicile ou dans son milieu de vie et d'exercer ses rôles sociaux. Habituellement, les services sont offerts à domicile ou dans les milieux de vie de l'utilisateur, complémentaires à l'offre de service du milieu.
- L'utilisateur, ou son représentant légal en cas d'inaptitude, accepte de participer au processus de décision et à la démarche clinique pour convenir des services répondant aux besoins retenus au plan d'intervention.

- **Le domicile et l'accès à celui-ci sont jugés adéquats et sécuritaires pour l'utilisateur et les intervenants.**
- **Il est à noter que les interventions effectuées par les professionnels concernant les différents soins doivent correspondre aux profils d'intervention stipulés dans le cadre normatif *I-CLSC*.**

Usagers non admissibles au SAD

Lorsque les usagers sont admis et en soins actifs, soit en centre hospitalier ou en CHSLD, ce sont ces installations qui sont responsables de leur rendre les services prévus au plan de traitement ou convenus au plan d'intervention.

Tous usagers pouvant recevoir ses services de façon autonome dans un milieu.

Collaboration attendue

L'implication des professionnels du SAD qui connaissent l'utilisateur demeure capitale tout au long d'un séjour en milieu de courte durée, notamment dans la planification précoce et conjointe du congé, et ce, que ce soit en prévision d'un retour à domicile ou d'une orientation vers un autre service ou un nouveau milieu de vie. De plus, indépendamment du fait que l'utilisateur soit ou non déjà connu du SAD, les équipes du SAD interpellées ont la responsabilité de s'impliquer dans la planification du congé, et de mettre en place, en temps opportun, les services ou modalités nécessaires à la sortie du centre hospitalier lorsque la situation clinique de l'utilisateur le requiert. L'implication des équipes SAD pourra également être mise à contribution dans la transition de l'utilisateur vers un autre milieu de vie pour assurer une continuité de soins et de services efficace. Le partage d'information de manière bidirectionnelle entre les intervenants des différents milieux contribue grandement à la qualité et à la continuité des soins et services, en plus d'accroître la fluidité du parcours de l'utilisateur et l'efficacité du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

GAMME DE SERVICES DE SAD

Les services d'aide à domicile

Service d'assistance personnelle (se nourrir, se laver, s'habiller, mobilisation, etc.)

Service d'aide aux activités de la vie domestique (ex. ménage, cuisine, lessive)

Soutien civique

Service de popote roulant, d'accompagnement, visites d'amitié

Assistance à l'apprentissage

Appui aux tâches familiales

Les soins et services professionnels :

- **Services médicaux**
- **Soins infirmiers**
- **Soins et services pharmaceutiques**
- **Services de nutrition**
- **Services de réadaptation**
- **Service d'inhalothérapie**
- **Services psychosociaux**
- **Services d'organisation communautaire**

Les services aux proches

Le répit, le gardiennage ou la présence-surveillance, le dépannage

Le support technique

Les fournitures médicales, les équipements, les aides techniques et les nouvelles technologies

DÉFINITIONS

Usager : réfère à une personne qui a, ou qui pourrait avoir, recours aux services de santé et aux services sociaux. L'utilisation du terme usager, lorsque le contexte s'y porte, réfère également à son représentant légal.

Proches : L'utilisation du vocable « proches » ou personne proche aidante, désigne toute personne de l'entourage qui apporte un soutien significatif, continu ou occasionnel, à titre non professionnel, à un usager. Il peut s'agir d'un membre de la famille, d'un ami ou d'un proche aidant. L'engagement du proche est volontaire et résulte d'un choix libre et éclairé. Dans un contexte de SAD, la famille occupe cependant un statut particulier. En effet, certains membres de la famille, par exemple la fratrie, peuvent avoir besoin de soutien de diverses natures pour mieux composer avec la situation et maintenir l'équilibre familial.

Domicile : Le domicile est considéré comme le lieu de vie choisi par l'usager, sans avoir recours aux mécanismes d'accès à l'hébergement du CISSS, que ce soit :

- Une maison
- Une chambre ou un appartement, incluant une résidence pour personnes âgées (RPA)

Autres milieux de vie : un milieu de vie peut désigner :

- L'endroit où réside un usager. Ces milieux réfèrent à l'usager qui réside en ressource intermédiaire (RI), en ressource de type familial (RTF), en résidence à assistance continue (RAC). Les services donnés seront seulement ceux en soins et les services professionnels, complémentaires qui ne sont pas offerts dans leur milieu de vie.

Incapacité temporaire : réfère à l'altération des capacités consécutive à un événement ou une intervention de courte durée qui permet habituellement à une personne d'acquérir ou de récupérer intégralement ou presque intégralement la capacité affectée, et de reprendre ses activités sans séquelle fonctionnelle ou avec des séquelles mineures.

Incapacité persistante : réfère à l'altération de capacités de façon permanente ou de longue durée.